

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 13 Mars 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

500031 : CHOISY LE ROI AS

La commission invite le responsable de l'équipe de CHOISY LE ROI AS Futsal D2 à sa réunion du lundi 27/03/2023 16h 45 ou 17h. Confirmer votre présence

25150429 – RUNGIS US 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 28/02/23 Remis au 07/03/23

Courriel en date du 07/03/2023 du club de RUNGIS US et du Service des Sports de la Municipalité informant de l'indisponibilité du gymnase suite à une inondation.

La commission reporte la rencontre au 04/04/2023. Prévenir l'équipe adverse.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission

25150408 – RUNGIS US 1 / CHOISY AS 1 Futsal D2 du 18/02/23 Remis au 14/03/23

25759977 – CHAMPIGNY CF 1 / CHAMPIGNY CF 2 Coupe VDM Futsal du 03/03/2023 Remis au 16/03/23

25150464 – CITOYEN DU MONDE 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 08/04/23

25150432 – CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 23/04/23

Coupe du Val De Marne

Tirage des ¼ et ½ finale de la Coupe du Val de Marne Futsal Lundi 20 mars 2023

Qui se dérouleront respectivement lors des semaines
du **03/04 au 09/04/2023** et du **02/05 au 07/05/2023**

Dès le premier tour = 1 arbitre officiel à la charge du club recevant.

½ Finales et Finale = 2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

-  VSG FUTSAL 1
-  CHAMPIGNY CF 1 ou CHAMPIGNY CF 2 disputé le 16/03/2023
-  VITRY ASC 1
-  VILLENEUVE ABLON US 1
-  CITOYEN DU MONDE 1
-  MAISONS ALFORT FC 1
-  CAL 94 FUTSAL 1
-  B2M FUTSAL 1

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.